

Ajournement

En ce qui concerne le choix du tracé, si je ne m'abuse, la province a engagé un expert-conseil pour examiner les solutions possibles afin d'améliorer la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick. Je tiens à signaler que le gouvernement fédéral n'a absolument pas participé à cette étude. La province envisage une route à quatre voies allant de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et les États-Unis, à St. Stephen, jusqu'à la frontière de la Nouvelle-Écosse, en passant par Saint John. C'est là son droit et son devoir. Cette question relève strictement de sa compétence.

• (1845)

[Français]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Madame la Présidente, hier, le 14 février, j'ai posé en cette Chambre une question au premier ministre, lui rappelant que les ténors fédéralistes actuels essaient de convaincre les Québécoises et Québécois qu'il n'y a pas besoin de réforme constitutionnelle, que le fédéralisme est souple, flexible, qu'il évolue.

Alors, ai-je demandé au premier ministre, si vous voulez que les Québécois vous prennent au sérieux, pourquoi refusez-vous de donner suite à la demande unanime, maintes fois répétées, de reconnaître la juridiction complète du Québec sur la formation professionnelle? C'est un consensus québécois au-delà des partis. C'est un consensus québécois que le président du Conseil du patronat, dont les visées fédéralistes sont bien connues, partage.

C'est un constat aussi qui est partagé par d'autres que des Québécois. Le président de l'Association des manufacturiers du Canada disait récemment: «Pourquoi le gouvernement fédéral ne laisse pas les provinces exercer cette responsabilité?» Et il y a pour cela d'excellentes raisons économiques. Il faut que la formation professionnelle soit ajustée au marché du travail.

Or, le premier ministre, au lieu de répondre au fond de ma question, m'a répondu ceci, et comme il l'a dit à la période des questions, je le répète: «Si on réglait le problème de la main-d'oeuvre, la députée demeurerait séparatiste quand même.» Oui!

Cependant, ce qui me gêne et je ne peux faire autrement que de le dire ici, c'est que ce que le premier ministre dit, finalement, c'est qu'il se fiche de ce qui arrive aux gens, aux jeunes, aux femmes, à tous ceux qui ont besoin de cette formation professionnelle efficace, parce que gérée par cette société québécoise de la main-d'oeuvre qu'on s'est donnée, au Québec, qui n'est pas un organisme gouvernemental. Elle est formée de représentants du secteur privé, des syndicats, des corporations municipales et il y a bien sûr quelques représentants du gouvernement québécois. Mais c'est une institution qui serait même de nature à être reconnue, si l'intention du gouvernement fédéral était le bien de ceux et de celles qui, au Québec, ont besoin de formation professionnelle.

La vérité est que si le gouvernement fédéral acceptait de se rendre à cette proposition, je demeurerais souverainiste. Mais je

vais vous dire une chose: c'est parce qu'il y a eu beaucoup de positions telles que beaucoup de monde, comme moi, désormais savent qu'il n'y a qu'un choix pour les Québécois et les Québécoises, et c'est la souveraineté.

[Traduction]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Madame la Présidente, je vais répondre directement à la question et non chercher à déterminer si la députée restera ou non fédéraliste.

Je tiens à assurer à la députée que la situation des jeunes Canadiens est une question qui nous préoccupe tous. Contrairement à ce que la députée a laissé entendre dans les questions qu'elle a posées précédemment à la Chambre, il n'existe pas de données concluantes prouvant que les changements au régime d'assurance-chômage contenus dans le budget de 1994 ont eu un effet sur le nombre d'assistés sociaux qui reçoivent des prestations des provinces.

Ce que la députée ignore, c'est que le nombre de nouveaux prestataires de l'assurance-chômage et le nombre de prestataires en fin de droit ont tous deux diminué depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement. De plus, une forte croissance de l'emploi et la création d'emplois en 1994 ont été les facteurs les plus importants de cette diminution du taux de chômage, contribuant à réduire de 10 p. 100 les nouvelles demandes de prestations d'assurance-chômage.

Les toutes dernières données sur le marché du travail inspirent également de l'espoir. En janvier 1995, le taux de chômage des travailleurs canadiens âgés de 15 à 24 ans avait diminué de 3,4 p. 100 par rapport à janvier 1994. Le nombre des emplois a augmenté de plus de 114 000 au Québec seulement depuis que notre gouvernement est arrivé au pouvoir, dont 16 000 emplois en janvier 1995, soit janvier dernier.

Pour répondre aux inquiétudes de ma collègue à propos de la caisse de l'assurance-chômage, elle devrait se rappeler que la caisse est autofinancée grâce aux cotisations versées par les employeurs et par les travailleurs et que le compte d'assurance-chômage accuse encore un déficit de 3,7 milliards de dollars accumulé au cours de la dernière récession.

Comme le nombre d'emplois continuera d'augmenter dans l'année qui vient, cette dette pourrait fort bien être remboursée, ce qui donnerait plus de latitude pour réduire les cotisations, tout en donnant aux chômeurs l'aide dont ils ont besoin pour retrouver du travail.

J'espère que la députée sera d'accord sur cette réponse.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En vertu du paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)